Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français



Syndicat professionnel régi par les dispositions du Livre IV du Code du Travail Membre de la fédération syndicale Avenir Spe

Dr Hélène LE HORS ALBOUZE

Président hlehors@hopital-saint-joseph.fr

Dr Alexandre PODVIN

Vice Président alexandre.podvin@wanadoo.fr

Dr Maud WILLIAMSON CHABAUD

Secrétaire Général maudwilliamson@yahoo.fr

Dr Marie Christine MAXIMIN

Secrétaire Général Adjoint mcgiacomelli@yahoo.fr

Dr Patrice HALIMI

Trésorier

alvar@wanadoo.fr

Délégués UEMS: Pr Frédéric AUBER

Pr Brice ILHARREBORDE brice.ilharreborde@rdb.ap-hop-

fauber@chu-besancon.fr paris.fr

Mme Emilie FAUCHIER MAGAN M le Pr Bertrand FENOLL Rapporteurs de l'Inspection Générale des Affaires Sociales

Marseille le 07 Juin 2021

Nous avons pris connaissance de la publication le 28 Mai 2021 du Rapport "La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France" dont vous êtes les auteurs.

Le syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français a participé au travail de rédaction de la contribution qui vous a été adressée par les Pr Grapin, Sarnacki et Sales de Gauzy : «Etat des lieux de la Chirurgie Pédiatrique en France».

Madame, Monsieur le Professeur,

Nous sommes très étonnés de découvrir dans votre rapport des limites d'age très contraignantes pour les centres hors CHU publics ou privés ayant une équipe de chirurgie pédiatrique et d'anesthésie pédiatrique permanente et formée ainsi que des unités de soins intensifs pédiatrique et/ou néonatale qui permettent de prendre en charge des nouveaux nés et nourissons nés prématurés, en dehors bien entendu de pathologies complexes nécessitant une réanimation néonatale ou une équipe multidisciplinaire (neurochirurgie, chirurgie cardiaque notamment).

D'une part, ces limites d'âge ne sont soutenues ni par des études scientifiques ni par l'expérience du réseau Occitanie ou de plusieurs centres importants en France. Il y a là une incompréhension à devoir adresser des enfants que ces centres savent très bien prendre en charge vers un CHU déjà surchargé, comme votre texte le souligne à l'alinea 124. C'est une difficulté pour les équipes et pour les familles avec qui sont établies des relations de confiance. C'est une incompréhension pour les familles qui y voit une situation plus angoissante et perturbante par les distances nécessaires et le changement d'équipe soignante.

D'autre part, il y a là une opposition avec la notion du «réseau» prônée depuis longtemps par la communauté de chirurgie pédiatrique dans toutes ses instances, réseau qui a pour principe de valider localement les capacités et limites de chacun des intervenants ou structures d'un commun accord. On voit là toute la «mécanique» de démarche positive arrêtée arbitrairement.

Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français



Syndicat professionnel régi par les dispositions du Livre IV du Code du Travail Membre de la fédération syndicale Avenir Spe

Dr Hélène LE HORS ALBOUZE

Président

hlehors@hopital-saint-joseph.fr

Dr Alexandre PODVIN

Vice Président alexandre.podvin@wanadoo.fr

Dr Maud WILLIAMSON CHABAUD

Secrétaire Général maudwilliamson@yahoo.fr

Dr Marie Christine MAXIMIN

Secrétaire Général Adjoint mcgiacomelli@yahoo.fr

Dr Patrice HALIMI

Trésorier alvar@wanadoo.fr

paris.fr

<u>Délégués UEMS:</u>
Pr Frédéric AUBER
fauber@chu-besancon.fr
Pr Brice ILHARREBORDE
brice.ilharreborde@rdb.ap-hop-

Enfin, la spécialité de chirurgie pédiatrique est difficilement attractive par ses rémunérations inadaptées pour une lourde responsabilité, notre spécialité manque de praticiens autant en libéral qu'en public ce qui entraîne des pertes de chance pour des enfants pris en charge par des praticiens «de proximité» d'autres spécialités non formés à la pratique pédiatrique. Ce type de contraintes dans les perspectives d'exercice libéral ou en structure privée à but non lucratif n'est pas un signal attractif pour les potentiels futurs chirurgiens pédiatres. Ce n'est pas non plus un signal positif pour favoriser le développement de centres de chirurgie pédiatrique spécialisés alors que le manque est important.

Les chirurgiens et anesthésistes de plusieurs centres spécialisés nous ont alerté et fait part de leur vive inquiétude vis à vis de ce texte.

Nous souhaitons que soit annexée, si cela est possible, cette réponse à votre rapport.

Nous souhaitons, si cela est possible, pouvoir vous rencontrer et pouvoir aborder ces points et rechercher des solutions concordantes avec la réalité du terrain et de nos pratiques.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame et Monsieur le Professeur, nos salutations les plus respectueuses.

Pour le bureau du SCPF Hélène Le Hors Présidente